

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 9 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise HURSON, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Monsieur Jean-Louis SENECHÉAU (pouvoir donné à Monsieur Yann SOULABAIL)

Mesdames Sandrine REDON, Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Laura BLEVIN), Kristell LE MAUFF (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-42

ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI 2021- 2022

Rapporteur : Madame Isabelle POULAIN-COLANI, Adjointe à l'Eveil, à la Petite Enfance et à la Vie Scolaire

Le conseil municipal s'est prononcé par délibération n° 2021-04 du 19 janvier 2021, sur l'organisation de la semaine d'école pour la rentrée 2021-2022.

A compter de cette date, les écoles publiques et privée de la commune accueilleront les enfants 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi). De ce fait, l'intégralité du mercredi sera donc sans école – contre seulement le mercredi après-midi préalablement.

Aussi, il vous est proposé la création d'un centre de loisirs à la journée le mercredi. Celui-ci a pour principaux objectifs de :

- permettre au plus grand nombre d'enfants scolarisés à Langueux de découvrir des activités sportives et culturelles,
- favoriser l'ouverture d'esprit,
- lutter contre l'exclusion et la sédentarité des enfants,
- permettre une mixité sociale.

Il a pour objectif également d'offrir un mode d'accueil aux enfants dont les parents travaillent.

Tant l'organisation de cet accueil de loisirs, que son contenu, ont fait l'objet d'échanges dans le cadre de deux comités de pilotage, de la commission Enfance Jeunesse, mais également d'une rencontre avec le monde associatif Langueusien.

Il convient dès aujourd'hui d'arrêter les tarifs de cet accueil de loisirs selon les modalités suivantes :

TRANCHES	ACCUEIL DE LOISIRS	JOURNEE Avec repas 2021 / 2022	½ JOURNEE Sans repas 2021 / 2022
1	QF ≤ 350	3,86 €	1,96 €
2	351 < QF < 550	6,18 €	3,22 €
3	551 < QF < 750	8,58 €	4,45 €
4	751 < QF < 950	11,01 €	5,74 €
5	951 < QF < 1 150	13,43 €	6,97 €
6	QF ≥ 1 151 (1)	16,02 €	8,24 €
	Tarif Extérieur	18,25 €	9,47 €
	Dépassement d'horaire 10,00 €		

(1) Conditions particulières :

Le QF ≥ à 1 151 s'applique également :

- aux enfants extérieurs scolarisés à Langueux,
- en cas de non présentation des justificatifs par une famille résidant à Langueux.

Il est à noter que :

- ✓ l'accueil à la demi-journée (matin ou après-midi) se fait obligatoirement sans repas,
- ✓ l'accueil à la journée comprend obligatoirement le repas,
- ✓ les enfants du personnel de la commune ne résidant pas à Langueux bénéficieront des quotients langueusiens,
- ✓ le tarif pour dépassement d'horaire s'appliquera après un 1^{er} rappel du règlement à la famille,

Il est fortement recommandé d'inscrire l'enfant au trimestre voire à l'année scolaire pour des raisons organisationnelles et pour la progression dans l'activité.

Conformément à la délibération du 16 décembre 2019, une majoration de 50 % du tarif sera appliquée si l'inscription n'est pas effectuée dans les délais.

La majoration ne sera pas applicable pour les cas de force majeure. Cette dernière désigne un évènement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté d'une personne.

A titre d'information, le coût de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi en 2020 était le suivant :

Prix de revient horaire		Participation de la Ville de Langueux	Participation usagers	CAF / Prestations CEJ et autres
<i>En valeur</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>
5,20 €	100	52,40 €	29,17 €	18,43 €

Au vu des éléments ci-dessus, **je vous propose :**

- d'adopter les tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.